

MEURTRE DE BLERET L'ACCUSÉ DEMANDE UN PROCÈS EN FLAMAND

## "Un procès en français, SVP"

Les proches de Jeanine, tuée à Bleret, refusent que l'accusé (Gingelom) soit jugé à Tongres

Dans quelle langue sera jugé Gerry Mossoux, le meurtrier présumé de Jeanine Renson, l'ancienne gérante du Métropole de Waremme ? L'accusé habite Gingelom, il est néerlandophone et a obtenu un procès à Tongres. Mais le drame s'est produit à Bleret et les proches de la victime, tous de Waremme, veulent un procès en français. Les juristes sortent leur stéthoscope.

"La famille et les amis de Jeanine

se sont réunis à Pousset, le village d'origine de Robert, compagnon de la victime, nous confie un proche, Jean-Louis Peiry. On a décidé tous ensemble qu'il fallait se battre pour un procès en français. Nous sommes tous francophones et la disparition de Jeanine avait créé un tel émoi dans la région waremmeoise qu'il nous semble nécessaire de traduire l'accusé en français". Dix-neuf personnes (famille et amis) sont constituées partie civile pour le procès de Gerry Mossoux (27 ans).

"On ne fait pas cela pour l'argent,

c'est purement sentimental, précise M. Peiry. On veut la vérité. Et dans le contexte politique actuel, on veut aussi que l'on tienne davantage compte des droits des victimes".

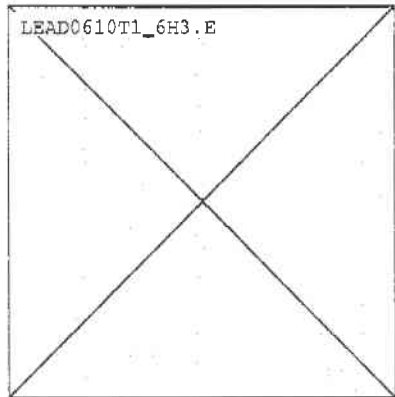
Le 10 novembre 2005, Gerry Mossoux, le petit-neveu de Jeanine Renson, tue sa tante de plusieurs coups de marteau sur la tête. Les faits se passent à Bleret, dans la maison de Jeanine et de son compagnon Robert Vanbellingen, parti travailler.

L'homicide a lieu en province de Liège, c'est donc un juge d'in-

struction liégeois qui mène l'enquête et on s'attendait, logiquement, à un procès devant les assises de Liège. Sauf qu'une loi sur les préférences linguistiques autorise l'accusé à demander d'être jugé devant un tribunal ou une cour de sa langue maternelle. Gerry Mossoux, qui habite Gingelom a demandé et obtenu d'être jugé par une cour néerlandophone, la cour d'assises de Tongres en l'occurrence. Ainsi en a décidé la chambre des mises en accusation de Liège, le 20 décembre dernier.

### EN CASSATION

Les 19 parties civiles ont aussi fait appel. Début de ce mois, leur avocat Me Georges Dehoussé a intenté un pourvoi en cassation. Il a repéré une faille dans la loi du 15 mai 1993, article 20 (pour les juristes). Selon Me Dehoussé, toutes les provinces sont créées dans cet article sur l'emploi de langues en matière judiciaire. Toutefois, la province de Liège, purement et simplement oubliée. "La province de Liège ayant été oubliée, la chambre des mises en accusation n'a donc pas appliqué la loi, elle l'a inventée, accuse Me Dehoussé. J'espère que ce dossier sera renvoyé devant la Cour constitutionnelle". En pleine crise commu-



Jeanine Renson, l'ancienne gérante du Métropole de Waremme. M. TH. L.

### ■ L'avocat de l'accusé déclare

**"POURQUOI GERRY MOSSOUX A TUÉ? PARCE QU'IL ÉTAIT COLLOQUÉ ET QUE LE JUGE L'A LIBÉRÉ"**

Robert Vanbellingen était le compagnon de Jeanine Renson. Ensemble, ils ont géré le Métropole à Waremme. Bien que conservant beaucoup d'amis et de famille à Waremme, il a préféré quitter la maison de Bleret (il a eu Jeanine à 26 ans) pour s'établir en région liégeoise. Il travaillait dans une usine à Landen mais depuis le drame, il est en incapacité de travail. Gerry Mossoux, incarcéré à Lan- tin, sera poursuivi pour meurtre

avec préméditation et subsidiairement, pour vol avec homicide volontaire. Un troussseau de clés et un téléphone auraient été pris. Son avocat plaidera le meurtre sans préméditation et peut-être plus encore... Quand on lui demande pourquoi son client a tué, Me Paroens répond: "Gerry Mossoux, qui rencontrait des problèmes avec la drogue, était colloqué à l'hôpital de Saint-Trond. Le juge de paix l'a libéré 2 jours avant les faits, contre l'avis

du psychiatre. Il s'agissait d'un avocat qui siège (et comme juge en remplacement)". Il ne faudrait pas s'étonner que Me Paroens plaide un coup de folie et, dans ce cas, l'acquiescement. A moins qu'il ne brandisse la loi de défense sociale (Mossoux était-il fou avant, pendant et après?) auquel cas, on s'acheminerait vers un internement (à revoir tous les 6 mois). Mais on n'en est pas encore là. Le procès est loin d'être entamé.

nautaire, cela promet! Et si le procès avait quand même lieu à Tongres? "On aurait un interprète mais la loi, incomplète comme je l'ai dit, ne précise pas si nous aurons droit à un interprète gratuitement. Alors que la gratuité est garantie pour l'accusé, s'il était jugé en français".

### DEMANDE DE LIBÉRATION?

Me Bert Paroens, avocat de Gerry Mossoux, annonce que si la partie civile tire sur cette corde, il demandera la libération de son client, toujours incarcéré à Lan- tin. "Je m'y opposerai", répond Me Dehoussé. ■